



**COMPTE RENDU DU COMITE LOCAL D'EXAMEN DU PROJET**  
« Renforcement de la Réponse Nationale au VIH au Mali »  
Bamako, le 3 mai 2016

Le mardi 3 mai 2016, s'est tenue au PNUD, la réunion du Comité Local d'Examen du Projet (CLEP) « Renforcement de la Réponse Nationale au VIH au Mali ».

La liste complète des participants est jointe en annexe.

L'ordre du jour proposé et adopté est le suivant :

- I. Introduction
- II. Présentation sommaire du document de projet (prodoc)
- III. Questions et discussions

### **I. Introduction**

La réunion a débuté par un rappel du contexte et du mandat du CLEP.

En ce qui concerne le contexte, le PNUD a porté à la connaissance des membres que la présente réunion du CLEP est organisée post facto, puisque les activités du projet ont déjà démarré avec l'octroi des premières avances à certains SRs. En effet, le CLEP aurait dû se tenir avant la signature de la Subvention dans le respect des règles et procédures du PNUD applicables à la gestion des projets et programmes. Ainsi, le compte rendu et les recommandations issues de la réunion seront communiqués au siège du PNUD à titre de régularisation.

A l'attention des membres qui participent pour la première fois à cet exercice, il leur a été expliqué que le mandat du CLEP est d'analyser le contenu du prodoc « Renforcement de la Réponse Nationale au VIH au Mali » et de faire des recommandations en vue de sa mise en forme définitive avant l'adoption et la signature par les parties prenantes.

La méthodologie utilisée consiste à procéder à l'examen et aux discussions sur chacune des sections du document.

Il a été rappelé qu'à l'issue du CLEP, une recommandation est possible parmi trois possibilités : 1) approuver le prodoc tel que formulé, 2) ne pas approuver le prodoc et 3) approuver le prodoc sous réserve de la prise en compte des contributions ou commentaires spécifiques.

### **II. Présentation sommaire du projet**

La présentation du prodoc a été faite par le Directeur Pays Adjoint/Programme du PNUD. A ce propos, il convient de souligner que les participants ont été unanimes pour reconnaître que le contenu de la première partie du PRODOC relative au contexte, à l'analyse de la situation, aux objectifs, stratégies et activités sont conformes aux textes qui se retrouvent dans plusieurs documents, notamment la note conceptuelle et l'Accord de subvention signé avec le Fonds Mondial le 23 Février 2016.

Par conséquent, la présentation s'est focalisée sur les domaines suivants :

- Les résultats attendus du projet dont la durée d'exécution est fixée à deux ans, allant du 1<sup>er</sup> janvier 2016 au 31 décembre 2017 ;



- La modalité de mise en œuvre du projet. La modalité retenue est la modalité DEX/DIM ;
- Les rôles et responsabilités et les positionnements des différentes parties prenantes, à savoir, le récipiendaire principal (PR), les sous-récepteurs (SR). Le PNUD est PR et les SRs retenus sont : HCNLS, CSLS, PPM, ARCAR et RMAP.

### III. Questions et discussions

#### 3.1 Les résultats attendus du projet

L'exposé des résultats attendus du projet n'a pas suscité de questions ou de demandes de clarifications.

#### 3.2 La modalité de mise en œuvre du projet

L'exposé de cette section a suscité beaucoup de réactions et questions. A titre de rappel section V et point 5.1 du prodoc : le projet sera mis en œuvre sous la modalité d'exécution directe (DEX/DIM) conformément aux procédures du PNUD, en tenant compte des mesures de sauvegarde additionnelles du Fonds Mondial pour les projets qu'il finance au Mali.

Les activités retenues seront réalisées en étroite collaboration avec l'instance nationale de coordination, en partenariat le Ministère de la santé et de l'Hygiène Publique et le Secrétariat Exécutif du Haut Conseil National de lutte contre le SIDA dans son rôle d'organe national de coordination dans activités de lutte contre le SIDA, et la vérification continue des exécutions programmatiques et financières par le LFA

La modalité d'exécution directe s'effectuera sous deux modes de décaissement des fonds à savoir : les demandes de paiement direct et les avances de fonds aux SRs.

1) Les SRs ont demandé de supprimer la mention « **en tenant compte des mesures de sauvegarde additionnelles du Fonds Mondial pour les projets qu'il finance au Mali** ». Les évaluations de capacité des SRs ont été effectuées. Les insuffisances sont connues, il s'agit de mettre en œuvre le plan de renforcement des capacités des SRs et non pas de mettre en œuvre des mesures de sauvegarde additionnelles.

2) Les SRs ont commencé la préparation des FACE avec les services compétents en vue d'opérer les avances de fonds pour la mise en œuvre des activités. Il y a des difficultés mineures liées par exemple à l'aspect compte bancaire. Le cas d'ARCAD qui organise des activités « hors normes » telles que les ateliers culinaires avec des sous bénéficiaires (associations communautaires) qui n'ont pas de compte bancaire. Avec l'appui de l'UGP un manuel de procédures a été élaboré et validé pour la mise en œuvre des activités avec les sous bénéficiaires d'ARCAD.

3) Le HCNLS a demandé de ramener le niveau de justification de l'avance de fonds à 70 % au lieu de 80 %. Il leur a été expliqué que le seuil des 80% est le minimum exigible conformément aux règles régissant la gestion des avances par le PNUD ;



4) Les SRs ont demandé une classification des dépenses : (1) dépenses sous paiement direct et (2) dépenses sous avance de fonds.

5) SOLTHIS a des inquiétudes par rapport à la gestion du carburant. Dans la mise en œuvre des activités de terrain, le prix du carburant varie d'une localité à une autre et parfois les factures d'achat de carburant doivent être remboursées aux participants. SOTHIS a demandé de tenir compte du contexte qui prévaut dans une zone d'intervention donnée et mettre en place des formules pratiques.

6) La TVA est appliquée aux SRs alors que les activités sont menées dans le cadre d'un projet du PNUD. La demande d'exonération en cours d'élaboration doit couvrir tous les points de services (eau, électricité, internet etc) et la durée du grant. Le PNUD a porté à la connaissance des membres du CLEP que des démarches ont été déjà entreprises avec le Ministère des Finances en vue de leur permettre de jouir effectivement de l'exonération de la TVA.

7) La préoccupation concernant le renforcement de capacité demeure. Le sujet a été certes inclus dans le prodoc, mais les SRs souhaitent disposer d'un plan de renforcement de capacité élaboré à partir des besoins déjà identifiés dans la Note Conceptuelle et déjà budgétisés. Le plan de renforcement de capacités (suivi, rapportage) des SRs et des bénéficiaires secondaires est essentiellement pour garantir la réussite du projet ainsi que la mise en œuvre d'une stratégie de retrait du PR.

A ce propos, le DPA/P ai a rassuré les SRs en indiquant que toutes les dispositions sont déjà en cours en vue du déclenchement du processus d'évaluation consensuelle des besoins en vue de l'élaboration du plan de renforcement des capacités de façon participative. Le plan de renforcement des capacités comportera des composantes communes à tous les SRs et des modules définis en fonction des besoins spécifiques de chaque SR.

### **3.3 Les rôles et les responsabilités des différentes parties prenantes**

Selon les SRs, la catégorisation des activités à réaliser sous le mode de paiement direct par le PNUD et sous forme d'avance de fonds par les SRs doit faire l'objet de discussions approfondies et continues en fonction des performances enregistrées par les SRs. En effet, les SRs ont constaté que pour les premières avances de fonds, le PNUD a fait un « choix raisonné » en termes de partage d'activités/tâches dans la mise en œuvre du projet et la gestion des risques.

En réponse, le PNUD a marqué son accord pour respecter cette approche qui est d'ailleurs conforme aux procédures en vigueur en la matière.

### **3.4 Le renforcement des capacités des SRs**

Tous les SRs et autres participants au CLEP ont mis l'accent sur la nécessité de mettre en place dès à présent le plan de renforcement des capacités des structures nationales. A cet effet, le PNUD a été invité à donner plus d'informations sur la démarche qu'il compte suivre dans ce domaine.

En satisfaction à cette demande, le Directeur Pays Adjoint/Programme a.i a rappelé que la mise en œuvre du projet se fera sous la supervision de l'Instance National de



Coordination qui sera, régulièrement informée du niveau de réalisation et des résultats obtenus. Par la suite, le PNUD entreprendra des échanges approfondis avec les différents acteurs et procédera en son temps à la collecte d'informations dans le cadre de l'évaluation des compétences, la formulation de la stratégie de sortie, la préparation du Plan d'actions pour le renforcement des capacités des SRs et de la structure nationale qui sera pressentie pour prendre la relève du PNUD, en qualité de Récipiendaire Principal.

D'une manière générale, le renforcement des capacités regroupera l'ensemble des actions visant à faciliter, conjointement avec les acteurs, la consolidation de leurs capacités au niveau individuel, organisationnel et institutionnel, pour leur permettre d'évoluer et de s'adapter aux nouvelles exigences du contexte de mise en œuvre du présent projet afin de jouer le rôle qui leur appartient en qualité de SRs de la nouvelle subvention.

En effet, en tant qu'agence de développement, l'un des rôles du PNUD est d'accompagner ses partenaires dans un processus d'amélioration continue visant à accroître leurs performances et à les adapter à des environnements de plus en plus évolutifs et exigeants. Cette dimension des appuis du PNUD est d'autant plus importante que la plupart des projets qu'il finance implique pour ses partenaires des changements organisationnels.

Il a rassuré les SRs en soulignant que dans le cadre spécifique du Projet de Renforcement de la Réponse Nationale au VIH au Mali, le PNUD apportera, après évaluation des besoins des SRs ou à la demande de ses partenaires, des appuis au renforcement des capacités en fonction des conclusions et recommandations d'une étude dont les coûts sont d'ores et déjà prévus au budget de la subvention.

### Conclusion

Le CLEP a validé le prodoc. Le projet sera exécuté par le sous la modalité DIM. A cet effet, le CLEP a recommandé que les demandes des SRs soient satisfaites conformément aux clauses prévues dans le cadre de cette modalité de mise en œuvre du projet.

### Recommandations du CLEP

Approuvé, tel que formulé. Le PRODOC peut être soumis à la signature des parties prenantes.

Signatures des Co-présidents du CLEP

Justin Singbo  
Directeur Pays Adjoint a1  
PNUD

Alassane Demba Touré  
Conseiller  
MAECIA



## LISTE DE PRESENCE

Prénom et nom	Organisation	email	Téléphone
Justin Singbo	PNUD	Justin.singbo@undp.org	75995451
Alassane Demba Touré	MAECIIA	mcdemba@yahoo.fr	69401067
Dr Bouyagui Traoré	CSLS/MSHP	bouyaguitraore@sante.gov.ml	66814911
Dr Youssouf Diallo	HCNLS	yousoufdiallo@hotmail.com	73010882
Dr Souleymane Sacko	MSHP	saousacko@yahoo.fr	76234192
Alain Akondé	SOLTHIS	Alain.akonde@solthis.org	76065377
Dr Bintou Dembélé	ARCAD/SIDA	bdembele@arcadsida.org	66749816
Dr Bassirou Diallo	ONUSIDA	diallob@unaids.org	66743074
Sidiyeya Cissé	USAID	scisse@usaid.gov	75957946
Adama Dia	RMA+	Adamadia50@yahoo.fr	76419266
Adame Coulibaly	PNUD	Adam.coulibaly@undp.org	66743690